

DSCG UE1 2019		Pour étudier ces questions :
Dossier 1 Groupe de sociétés (6 points)		
Q1 Définition de l'apport partiel d'actif		WIKO
Q2 Définition fiscale de la branche complète et autonome d'activité		
Q3 Application du régime de faveur des fusions à un apport partiel d'actif		
Q4 Conséquences de l'apport partiel d'actif sur les contrats de travail en cours		
Q5 Analyse fiscale d'un abandon de créance		
Q6 Analyse d'une plus-value de cession de titres		
Q7 Détermination du périmètre d'intégration fiscale		
Q8 Analyse des conséquences de l'application du régime de l'intégration fiscale		
Dossier 2 Entreprise en difficulté (5 points)		
Q1 Conditions d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire		GREEN ET SONIA RYKIEL-OPTIMAL
Q2 Analyse de la responsabilité du dirigeant d'une société		
Q3 Conséquences civiles et pénales de l'implication d'un tiers dans une société		GREEN ET SONIA RYKIEL-OPTIMAL
Q4 Analyse des conséquences de la liquidation judiciaire sur les salariés de l'entreprise		GREEN ET SONIA RYKIEL-OPTIMAL
Dossier 3 Droit des contrats (5 points)		
Q1 Analyse de la responsabilité contractuelle d'une société		VERTIGO
Q2 Les conditions de la mise en œuvre de la garantie des vices cachés		L'AUTRUCHON GRIS
Q3 Les effets de la garantie des vices cachés		L'AUTRUCHON GRIS
Q4 Analyse des règles applicables à une offre de vente en ligne		SERPENTINE
Q5 Moment de la conclusion d'un contrat électronique		SERPENTINE
Q6 Analyse de la rétractation d'une vente en ligne		L'AUTRUCHON GRIS
Dossier 4 Droit de l'entreprise en difficulté (4 points)		
Q1 Analyse d'une cession de parts sociales		BERTO ET GARUR
Q2 Les recours d'un créancier d'une SNC contre un associé		BERTO ET GARUR
Q3 Les recours d'un créancier d'une SNC contre un associé (application à un cas)		BERTO ET GARUR
Q4 Analyse de la validité d'une forme juridique pour le métier de débitant de tabac		BERTO ET GARUR
Q5 Analyse des prélèvements effectués par un gérant		MERLIN
Q6 Impact de la cession du fonds de commerce sur l'existence d'une SNC		BERTO ET GARUR

DSCG UE1 2018		Pour étudier ces questions :
Dossier 1 Droits des sociétés (5 points)		
Q1 Caractéristiques générales d'une fusion-absorption et d'un rachat de sociétés		FACOR ET TIC TAC
Q2 Contours de la fusion-absorption		FACOR ET TIC TAC
Q3 Paiement des dettes et protection des créanciers dans le cadre d'une fusion-absorption		FACOR ET TIC TAC
Dossier 2 Droit pénal (4 points)		
Q1 Analyse du comportement des actionnaires lors d'un apport en nature		MERLIN
Q2 Rôle du commissaire aux comptes lors d'un apport en nature		MERLIN
Q3 Option régime SARL de famille		MERLIN et révisions DCG UE4
Q4 Rôle du procureur et délai de prescription de l'action publique		POLLEN
Dossier 3 Droit des contrats (4 points)		
Q1 Analyse d'un contrat de cession d'actions		VERBAT
Q2 Analyse du devoir d'information		VERBAT
Q3 Analyse d'une clause contractuelle		VERTIGO
Q4 Loi applicable à l'aide d'un arrêt de la Cour de cassation		
Dossier 4 Droit de l'entreprise en difficulté (4 points)		
Q1 Rôle du juge-commissaire dans la procédure de sauvegarde		OLYGIRL
Q2 Contrôleurs dans la procédure de sauvegarde : identification et rôle		OLYGIRL
Q3 Responsabilité civile des créanciers d'une société en liquidation judiciaire		SONIA-RYKIEL OPTIMAL
Q4 Analyse de la responsabilité civile d'une société dans le cadre d'une liquidation judiciaire		SONIA-RYKIEL OPTIMAL
Dossier 5 Droit fiscal (3 points)		
Q1 Sens d'une fusion et modalités de transcription des apports		CO.EX.FIN
Q2 Reprise d'une provision dans le cadre du régime de faveur des fusions		CO.EX.FIN
Q3 Transfert des déficits dans le cadre d'une fusion		CO.EX.FIN
Q4 Conséquences fiscales d'une fusion pour un actionnaire personne physique		CO.EX.FIN
Q5 Reprise des obligations de la société absorbée par la société absorbante		TIC TAC

DSCG UE1 2017		Pour étudier ces questions :
Dossier 1 Droits des contrats (4 points)		
Q1 Rupture des négociations		VERBAT
Q2 Obligations des parties au cours des négociations		VERBAT
Q3 Clause contractuelle offre et acceptation		VERBAT
Q4 La renégociation du contrat		VERTIGO
Dossier 2 Droit fiscal (4 points)		
Q1 Intérêt de la séparation juridique de l'immobilier d'entreprise		
Q2 Régime d'imposition et régime TVA de loyers		Révisions UE4 DCG
Q3 Option régime SARL de famille		LE DIAMANT NOIR
Q4 Cession de titres : régime d'impositif des PV et droits enrntmt		BERTO
Q5 Impact d'une cession sur l'option SARL de famille		BERTO
Q6 Régime SARL de famille		BERTO et révis ⁶ UE4 DCG
Q7 Régime fiscal d'une transformation en SAS		LE DIAMANT NOIR
Dossier 3 Droit des groupes (4 points)		
Q1 Définitions (participation, filiale, groupe)		PAPILLA
Q2 Situation de coemploi		PAPILLA
Q3 Situation de coemploi		Fiche de cours 8 UE3 DCG
Q4 Analyse de jurisprudence		
Dossier 4 Droit de l'entreprise en difficulté (4 points)		
Q1 Rôle de l'administrateur judiciaire		GREEN
Q2 Pouvoirs de l'administrateur judiciaire		GREEN
Q3 Paiement pendant la période suspecte		FARINA
Q4 Eviction du président dans le cadre du plan de redressement		Révision UE1 DCG
Dossier 5 Droit pénal (4 points)		
Q1 Faux, escroquerie et complicité		POLLEN
Q2 Abus de confiance		MERLIN
Q3 Action publique extinction		POLLEN
Q4 CAC révélation de faits délictueux		MERLIN
Q5 Abus de biens sociaux		MERLIN

DSCG UE1 2016		Pour étudier ces questions :
Dossier 1 Droits des contrats (4 points)		
Q1 Régime juridique de l'offre		VERBAT
Q2 Nullité et responsabilité civile contractuelle		VERTIGO
Q3 Pacte de préférence		VERTIGO
Q4 Responsabilité civile contractuelle		VERTIGO
Dossier 2 Location-gérance du fonds de commerce (4 points)		
Q1 Définition du contrat de location-gérance		Révisions UE1 DCG
Q2 Condition préalable à la mise en location-gérance		Révisions UE1 DCG
Q3 Durée du contrat de location-gérance		Révisions UE1 DCG
Q4 Dettes contractées par le locataire-gérant		Révisions UE1 DCG
Q5 Modification juridique de l'employeur et contrats de travail		TIC TAC
Q6 Régime d'imposition des redevances de location-gérance		Révisions UE4 DCG
Dossier 3 Fiscalité des groupes de sociétés (5 points)		
Q1 Régime fiscal des distributions du résultat d'une SNC		BRAIN
Q2 Territorialité de l'imposition des bénéfices		MOD/BB
Q3 Imposition des plus-values de cession de titres		BERTO
Q4 Intégration fiscale : imputation des déficits fiscaux		MIMBAIR SAIM CONSO
Q5 Intégration fiscale : règles de constitution d'un groupe		MIMBAIR SAIM CONSO
Dossier 4 Droit des sociétés (4 points)		
Q1 Compétence d'une AG de SAS		ROULE
Q2 Modalités de distribution du résultat		Révisions UE4 DCG
Q3 Calcul prime d'émission		FACOR
Q4 Augmentation de capital : compensation de créance		Révisions UE4 DSCG
Q5 Délit de faux et usage de faux		
Dossier 5 Droit des entreprises en difficulté (3 points)		
Q1 Liquidation judiciaire simplifiée		OPTIMAL - GARUR
Q2 Qualité pour agir en responsabilité en cas de liquidation d'une société		GARUR

VERBAT

Grégory Lachaise

Compétences attendues

Maîtriser les étapes de la phase précontractuelle et identifier les contraintes et risques juridiques afférents • Savoir définir les éléments permettant l'existence du contrat

Savoirs associés

Éléments généraux sur les contrats • Pourparlers, offre et acceptation, avant-contrat

La SARL « VERBAT » a été immatriculée au registre du Commerce et des sociétés il y a 7 ans. Son activité consiste à fournir des matériaux écologiques pour la construction de maisons individuelles et pour des entreprises du bâtiment. Elle est à ce titre fabricant et centre d'achat pour les particuliers et les professionnels et fournit les conseils techniques auprès des clients désireux de s'engager dans la bio-construction. Les gérants associés et fondateurs de l'entreprise, M. et M^{me} Thermofloc, doivent aujourd'hui faire face à une demande accrue formulée tant par les particuliers que par les acteurs traditionnels du bâtiment.

L'entreprise BATIDUR, qui figure sur la liste des sociétés clientes, demande à cette dernière s'il serait possible de lui fournir des éoliennes destinées à pomper l'eau et fournir l'électricité pour un groupement d'habitats, et cela pour plusieurs chantiers de grande ampleur. M. Thermofloc ne disposant pas de ce type de structure, il s'adresse à la SA BON VENT le 12 mai, avec laquelle des pourparlers s'engagent sur le nombre, le prix et la technicité nécessaire aux implantations des éoliennes. Plusieurs entretiens téléphoniques, les 15, 20 et 28 mai, ne permettent pas de trouver un accord entre les sociétés. Finalement, les parties semblent trouver un terrain d'entente et signent un protocole d'accord le 15 juin. Relativement vague, il fait néanmoins état d'un nombre approximatif d'éoliennes et d'une fourchette de prix, les parties s'engageant à formaliser plus avant leur consentement dans un acte prévu pour le 15 juillet. Il soumet les parties à une obligation de loyauté, d'exclusivité et de discrétion dans la conduite des négociations. Début juillet, M. Thermofloc envoie un courrier à la SA BON VENT l'informant qu'il entend ne pas donner suite à leur projet d'accord. En réalité le gérant de VERBAT ne souhaite pas s'engager dans la fourniture de ce type de matériaux, lourd en installation et en stockage.

TRAVAIL À FAIRE

1. La SA BON VENT, qui a déjà engagé des frais pour la conclusion du prochain contrat, souhaite se faire indemniser de son préjudice en raison de la rupture des pourparlers, peut être en évoquant la perte d'une chance de signer un contrat. Elle vous consulte à cet effet.

La société VERBAT est en relation d'affaires depuis une dizaine d'années avec une société civile de construction vente (la société BONETERRE) qui lui achète de nombreux matériaux. Cette dernière doit réaliser une zone pavillonnaire pilote de 15 habitations selon un cahier des charges très strict, notamment des contraintes en matière écologique. Elle demande à VERBAT de lui faire une proposition financière pour l'achat de 150 palettes de bois imputrescible, d'un isolant à base de chanvre pour les 15 maisons ainsi que d'un système de récupération des eaux de pluie. La SARL VERBAT lui envoie une offre détaillée poste par poste, avec les conditions générales de vente. L'offre est valable un mois. La société BONETERRE retourne le document le 15 juin N en y insérant une date maximale de livraison ainsi qu'un chèque d'acompte de 30%. Le 17 juin, la société BONETERRE reçoit la proposition d'une autre société, moins chère pour des prestations identiques. Après réflexion, elle appelle la société VERBAT le 21 juin et, en l'absence de M. Thermofloc, laisse un message sur le répondeur en indiquant renoncer à son engagement. Le 18 juin, M. Thermofloc reçoit l'acceptation écrite de la société et bien qu'ayant écouté le message, encaisse l'acompte de 30% le 23 juin.

TRAVAIL À FAIRE

2. Les sociétés sont-elles contractuellement engagées ?

Annexe 5

Intégration « sauvage »	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Résultat BRAIN											
Résultat PHARMARAIN imputé à 96%											
Résultat BRAIN avant imputation du déficit antérieur											
Imputation du déficit antérieur N											
Imputation du déficit antérieur N+1											
Imputation du déficit antérieur N+2											
Résultat net BRAIN											

Editions Corroy
 Ici mail client
 07/10/2024
 Usage personnel
 Reproductions et diffusion
 interdites



Alice Polynice & Bertrand Beringer

Compétences attendues

Déterminer sous l'angle juridique et fiscal le mode de restructuration approprié et ses effets • Optimiser fiscalement l'opération d'apport partiel d'actif • Accompagner juridiquement l'opération d'apport partiel d'actif

Savoirs associés

Augmentation de capital • Apport Partiel d'Actif (APA) • Nomination CAC • Régime des conventions • Introduction en bourse

En 2011, la SASU WIKO est créée par M. DAHAN, associé unique et président. L'objet social est le commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunications.

Son capital à la création était de 100 000 €. Face au succès de l'entreprise, il a été augmenté en 2014 passant à 1 500 000 € (10 000 actions de 150 €).

Cette « success story » est due à un partenariat avec une entreprise chinoise TINNO qui fabrique des mobiles et smartphones android dans 2 usines à Shenzhen. TINNO et WIKO ont créé une holding dénommée MEGAALLIANCE dont le siège social est à Hong Kong. Le capital de MEGAALLIANCE est détenu par TINNO (95%) et WIKO (5%).

Le partenariat consiste pour WIKO à envoyer un cahier des charges au fabricant chinois qui élabore des prototypes de téléphones mobiles et smartphones adaptés au marché français. WIKO assure le service commercial et le service après-vente des produits vendus par internet sous sa marque.

La fonctionnalité des produits et le sérieux de l'entreprise lui ont assurés des résultats commerciaux flatteurs : elle a réalisé plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires HT, et emploie 500 salariés.

M.DAHAN vous fait part de ses projets et vous consulte sur les points suivants :

TRAVAIL À FAIRE

1. Il veut à nouveau accroître la surface financière de sa SASU après approbation des comptes, les bénéficiaires s'élevant à 2 millions d'euros. Que faut-il faire ?
2. Il envisage de détacher le service après-vente de WIKO en créant une filiale sous la forme d'une SASU (dont M. DAHAN sera l'associé unique) au moyen d'un apport partiel d'actif (l'atelier de réparation de WIKO et ses 10 salariés). Après avoir défini l'APA, vous devez dire s'il est possible de soumettre cette opération au régime des scissions et quel en est l'intérêt.
3. Vous devrez aborder les conséquences de l'APA pour l'associé des deux SASU et pour les créanciers de WIKO.
4. Quelles sont les conséquences fiscales en matière d'IS et de droits d'enregistrement d'un APA, en dehors de tout régime de faveur ?
5. Existe-t-il un régime fiscal de faveur permettant d'atténuer ces conséquences et quelles sont ses conditions d'application ?
6. Compte tenu du développement de WIKO, M. DAHAN se demande s'il doit nommer un commissaire aux comptes.
7. M. DAHAN veut aider son fils à s'installer. La société WIKO peut-elle prêter la somme de 200 000 € au fils de M. DAHAN ?
8. La SASU WIKO peut-elle envisager, à terme, une introduction en bourse ?